

DECRET N°2010-473 DU 05 NOVEMBRE 2010

portant ratification de l'Accord de prêt signé le 16 juillet 2009 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du projet de route Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 2010-41 du 22 octobre 2010 portant autorisation de l'accord de prêt signé le 16 juillet 2009 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du Projet de route Kandi Ségbana-Frontière du Nigéria au Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

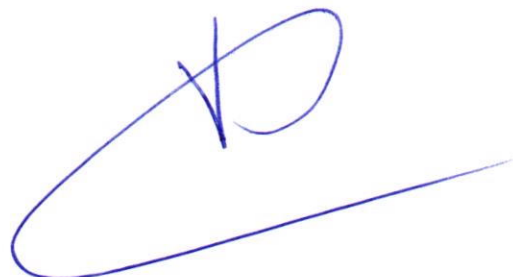
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt d'un montant de **quatre millions (4 000 000)** de Dinars koweïtiens soit **six milliards quatre cent quatre vingt millions (6 480 000 000)** de FCFA environ, signé le 16 juillet 2009 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du projet de route Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria au Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

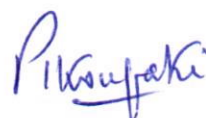
Fait à Cotonou, le 05 novembre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



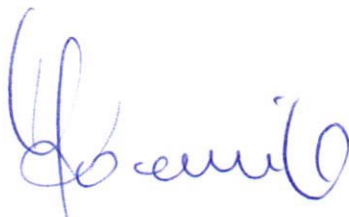
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et des
Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MDCTTTATP/PR 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-
DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1. 